

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2023

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....12

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués
votant.....15

L'an deux mille vingt-trois et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : MM. Philippe BATOUX, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Franck AIMADIEU, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc DUVAL, Jean-Louis ROBERT

Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Laure ARNAUD

Suppléant : M. Joël RAYMOND

Absents : M. Pierre LORIEDO et Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. Roland CARLIER, André ROUSSET, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Karine MOURET et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoirs :

N°23-06

- M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

-M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 2 mars 2023,
Vu la note sur le budget primitif 2023 annexée,

Après avoir examiné chaque chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement du projet de Budget Primitif 2023, le Président invite l'assemblée à procéder au vote de ce budget.

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré
Décide
A l'unanimité

D'APPROUVER le Budget Primitif pour l'exercice 2023 pour les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

= **6 538 531,00 €**
(Six millions cinq cent trente-huit mille cinq cent trente et un euros)

RECETTES

= **6 538 531,00 €**
(Six millions cinq cent trente-huit mille cinq cent trente et un euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

= **662 308,00 €**
(Six cent soixante-deux mille trois cent huit euros)

RECETTES

= **662 308,00 €**
(Six cent soixante-deux mille trois cent huit euros)

DE DIRE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations



La secrétaire de séance

Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de
sa transmission en Préfecture le : 03/04/2023

Et de sa publication le : 03/04/2023

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

